

Noir Canada : le test de la démocratie canadienne

Delphine Abadie, Alain Deneault et William Sacher,
Universitaires, membres de Ressources d'Afrique et auteurs de *Noir Canada, Pillage, corruption et criminalité en Afrique*,
Écosociété, 2008.

De nombreux documents internationaux tout à fait crédibles font état de méfaits ou de crimes qu'auraient commis des sociétés canadiennes en Afrique. Le livre *Noir Canada, Pillage corruption et criminalité en Afrique* en fait la synthèse et analyse à partir d'eux le système d'exploitation que rendent possible les autorités politiques canadiennes, ses agences comme l'ACDI ainsi que des institutions internationales.

Ces documents sont d'un intérêt public d'autant plus grand que les Canadiens, via leurs divers fonds de retraite et de placement, sont amenés à placer leur épargne dans les sociétés que nous évoquons, à la Bourse de Toronto.

La possibilité de tenir un débat conséquent à ces documents est toutefois mise en péril aujourd'hui par deux poursuites-bâillons que nous intentent, au Québec, la Barrick Gold et, en Ontario, la Banro Corporation.

Pourtant, au Québec, à Radio-Canada, dans *Le Devoir* ou dans des revues spécialisées et, en France, dans *Le Monde*, *Le Monde diplomatique* ou à *France-Culture*, journalistes et universitaires ont fait état du bien-fondé de notre démarche et de la légitimité du débat que nous animons. De nombreuses associations nous ont soutenus ainsi que plusieurs personnalités publiques, Noam Chomsky, Richard Desjardins, Naomi Klein, Laurent Laplante, Georges Leroux, Jacques Rancière et Hubert Reeves, par exemple.

Ce serait faire preuve d'une mauvaise foi suspecte que de nier aujourd'hui à quel point de nombreux documents nationaux et internationaux ainsi que moult sources autorisées se montrent critiques envers le Canada en Afrique : des sociétés canadiennes requièrent que l'on nettoie, violemment au besoin, des zones qu'elles souhaitent libres de toute présence humaine à seules fins d'exploitation ; des barrages construits en partie par des Canadiens inondent des terres arables ; des mécanismes de privatisation amputent le service public de pays « aidés » ; des sociétés minières ou pétrolières, par leur seule présence dans l'économie criminalisée de pays en crise, attisent voire financent de sanglants conflits (quatre millions de morts dans les Grands Lacs africains de 1996 à 2003)... Les conséquences politiques, environnementales, culturelles et psychologiques qui en découlent sont présentées comme très graves.

De tels documents expliquent qu'on ait institué, dans maints pays concernés du Nord comme de l'Afrique, des commissions d'enquête indépendantes ou parlementaires chargées de comprendre, au moins partiellement, les enjeux financiers et moraux de telles exploitations.

Au Congrès de Washington, Cynthia McKinney a organisé des audiences publiques sur « le pillage de l'Afrique ». Au Royaume-Uni, un groupe multipartite a déposé au parlement de Londres en 2003 un rapport intitulé *Illegal Minerals and Conflict*. En Belgique, la « Commission parlementaire chargée d'enquêter sur l'exploitation et le commerce légaux et illégaux de richesses naturelles dans la région des Grands Lacs au vu de la situation conflictuelle actuelle et de l'implication de la Belgique » a soumis un rapport au Sénat le 20 février 2003.

Le Congo-Kinshasa a créé une commission d'enquête présidée par le député d'opposition Christophe Lutundula sur les ententes financières signées entre 1997 et 2003, de même que l'Ouganda.

Au Canada, on attend toujours. Les Tables rondes sur les industries extractives organisées en 2006 n'ont pas sondé de cas précis. Elles ont néanmoins fait état de problèmes fondamentaux concernant les modalités d'appropriation et d'exploitation des ressources africaines par des sociétés canadiennes. Inspirées des vocables de la Banque mondiale, elles ont surtout soutenu le principe de mesures incitatives encadrant l'exploitation ainsi que la nomination d'un « ombudsman ». Ces recommandations minimales n'ont toujours pas été adoptées par le parlement canadien.

Pour aller au fond des choses, nous en appelons, pour notre part, à la création d'une commission indépendante sur les affaires que *Noir Canada* et d'autres écrits rapportent, laquelle serait bien mieux disposée à cette fin qu'un tribunal devant se pencher sur une plainte en « diffamation » à notre égard.

Les sources que *Noir Canada* relève sont si éminentes et nombreuses que cette documentation, dans un État de droit digne de ce nom – un État dont les dirigeants seraient effectivement épris de justice et du bien public – appellerait qu'on ouvre des enquêtes ou constitue une commission comme on l'a fait ailleurs dans le monde.

Il n'en est rien. Pis, ce sont aujourd'hui les messagers – les auteurs et l'éditeur de *Noir Canada* – qu'on assigne au banc des accusés, pour avoir osé citer des sources (l'ONU, le Congrès américain, les journalistes Braeckman et Johnson, les experts Madsen et Willame, les grandes ONG...) pourtant universellement connues et reconnues. La procédure ouverte au Québec à notre rencontre par Barrick Gold fait peser sur nous des frais considérables, exige beaucoup de notre temps, comporte des demandes de documents qui portent atteinte à notre vie privée et contribue à nous diffamer (remettons les choses en perspective), sans parler des 6 millions \$ qu'on nous réclame en bout de ligne. Quant à la procédure pour 5 millions \$ ouverte contre nous par Banro en Ontario, elle ne nous impose pas seulement de dédoubler nos équipes d'avocats en fonction d'un autre code de loi : la partie demanderesse nous dénie jusqu'au droit à nous défendre en justice si nous ne consignons pas à l'avance ce qu'elle estime être les frais de cour que nous lui devrions, dans l'éventualité où nous perdrons. De quoi nous pousser, notre éditeur et nous, illico à la faillite.

Cette situation ubuesque nuit plus gravement à l'image du Canada, à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières, que tout ce que nous aurions pu écrire à son sujet. Et il est à souhaiter que le projet de loi contre ces poursuites-bâillons, que le ministre québécois de la Justice Jacques Dupuis a eu le courage de déposer ce dernier printemps, débouche effectivement sur des mesures mettant fin à ce détournement de nos institutions judiciaires. La participation des intellectuels et du public à la vie politique doit être garantie.

Une atteinte à la philosophie

Même les documents des sociétés qui nous attaquent font ouvertement état des allégations que collige *Noir Canada*, signe qu'ils sont constitutifs de l'espace public. La contribution du livre consiste surtout en l'effort de synthèse qu'il propose et aux postulats qu'il fonde, en faisant preuve d'inventivité conceptuelle. Le Canada qu'il met en lumière en ressort tel un « paradis judiciaire » permettant aux sociétés minières et pétrolières d'agir immodérément à l'étranger sans être soumises chez nous à quelque forme de contrôle que ce soit.

Ces analyses conceptuelles relèvent de la philosophie politique. Ce sont elles que la démocratie canadienne peine gravement à défendre à l'heure actuelle, tandis que nos détracteurs cherchent à les rendre impossibles en droit.

Selon le philosophe Gilles Deleuze, on doit s'inquiéter de la nature d'un régime politique à partir du moment où l'exercice philosophique s'y trouve gêné. Les attaques orchestrées pour nuire à la liberté de penser sont symptomatiques du pire.

Noam Chomsky signale pour sa part que « la liberté d'expression [...] s'obtient tout comme n'importe quel produit au sein d'une société capitaliste : il suffit d'avoir suffisamment d'argent pour se l'acheter » (*Un monde complètement surréel*, Lux, 2004). Il appert maintenant qu'on peut aussi se payer la possibilité d'en priver l'accès aux autres. Et que ce phénomène gagnera en importance si l'ensemble des citoyens ne se saisit pas de la question.

Depuis le *Refus global*, jamais ne s'en était-on pris à un livre avec autant de virulence. Le manifeste de Paul-Émile Borduas avait dépeint les travers de la Grande Noirceur. C'est à elle qu'on veut nous ramener aujourd'hui, de façon à faire du Canada une démocratie de pacotille où les droits ne sont garantis qu'en fonction des moyens qu'on possède pour y accéder. Nos droits ne peuvent donc en rien passer pour des « acquis », jamais. Toujours nous faut-il les revendiquer. D'où cette pensée maîtresse de Borduas : « Au refus global, nous opposons la responsabilité entière. »